

## Formation PRAP IBC Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Cette formation s'adresse aux salariés qui ont une part importante d'activités physiques dans le cadre de leur emploi : manutentions manuelles, ports de charges, travaux ou gestes répétitifs, postures de travail prolongées, utilisations d'engins ou d'outils exposant à des chocs ou des vibrations... Ces types d'activités peuvent nuire à leur santé et causer des accidents du travail (lumbago), des maladies professionnelles (TMS) ou encore entraîner des efforts inutiles ou excessifs.

À l'issue de la formation, un certificat d'acteur PRAP IBC sera délivré au(x) participant(s) ayant fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Le certificat est valable 24 mois. Avant expiration, un MAC (Maintien et une Actualisation des Compétences) devra être réalisé.

Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour suivre le parcours de formation, merci de prendre contact avec l'organisme, par téléphone au 06 92 21 65 99.

### Durée

- 14 heures en présentiel, réparties si possible sur trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'entreprise. Pendant l'intersession l'apprenant pourra observer et analyser son poste de travail afin de proposer des améliorations lors de la 2ème moitié de la formation.

### Profils des apprenants et accessibilité

- Cette formation s'adresse à tout salarié afin de répondre aux obligations du Code du travail (*L4121-1 et Article R4541-8 du Code du travail*).
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

### Prérequis

- Aucun prérequis
- L'épreuve certificative peut être passée à l'oral en cas de difficulté à l'écrit ou de handicap.

### Délais d'accès

- Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le début de la formation.

### Effectifs

- De 4 à 10 personnes.

### Objectifs pédagogiques

La formation d'acteur PRAP a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Elle implique un engagement de l'encadrement ou de l'employeur dans cette démarche de prévention, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines dans l'entreprise.

## Contenu de la formation

### Domaine de compétences 1

1. Comprendre l'intérêt de la prévention
  - 1.1. Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
  - 1.2 Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention
  - 1.3 Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
2. Connaître les risques de son métier
  - 2.1. Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
  - 2.2. Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
  - 2.3. Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

### Domaine de compétences 2

3. Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
  - 3.1. Connaître le fonctionnement du corps humain
  - 3.2. Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
  - 3.3. Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé
4. Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
  - 4.1. Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
  - 4.2. Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique
  - 4.3. Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

### Domaine de compétences 3

5. Proposer des améliorations de sa situation de travail
  - 5.1. À partir des causes identifiées au cours de son analyse
  - 5.2. En agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail
  - 5.3. En prenant en compte les principes généraux de prévention
6. Faire remonter l'information aux personnes concernées
  - 6.1. Identifier les personnes concernées
  - 6.2. Utiliser les modes de communication et de remontée d'informations en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement
7. Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort (PSPEE)
  - 7.1. Connaître et appliquer les principes de sécurité et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail
  - 7.2. Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention



## FOR-PRO O.I

138 Chemin Terre des Chênes  
97410 SAINT-PIERRE  
Courriel : contact@forprooi.com  
Tel : 0692 21 65 99



### Organisation de la formation

#### Équipe pédagogique

Formateur PRAP IBC certifié par l'INRS. Nos formateurs sont également IPRP (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels).

#### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation vidéoprojetée + Livret INRS ED 7201
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Formateur PRAP depuis plus de 10 ans, spécialisé dans la prévention des risques professionnels, formé à la pédagogie pour adultes. La pédagogie est basée sur une interaction permanente entre les apprenants et le formateur
- Vidéo projecteur.
- Matériel de manutention utilisé par le personnel de l'entreprise, charges de manutention.

#### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence signées individuellement par les apprenants
- Mises en place de situations de travail que l'apprenant devra observer et analyser afin d'identifier les différents risques d'atteintes à la santé susceptibles d'être encourus. Il devra également proposer des axes d'améliorations visant à supprimer ou à réduire les risques identifiés.
- Attestation de réalisation de l'action de formation
- Fiche d'épreuve certificative d'acteur PRAP IBC de l'INRS destinée à évaluer l'apprenant lors de l'observation et de l'analyse d'une situation de travail.
- Les apprenants ayant réussi les épreuves de certification se verront remettre une carte d'acteur PRAP IBC.
- Formulaire d'évaluation de la formation à remplir par les apprenants à la fin de la formation.

#### Financements

- Plan de développement des compétences, OPCO, Pôle emploi, fonds propres

**Prix** : 230 euros par apprenant. Nous contacter pour les tarifs de groupe.

#### Taux de réussite

100%

#### Taux de satisfaction

100%

